

# Surpopulation carcérale : seul contre tous, le gouvernement s'oppose à une solution d'urgence

**La surpopulation dans les prisons atteint des sommets et, seul contre tous, le gouvernement rejette explicitement la seule option qui permettrait de les désengorger dans l'urgence : un dispositif contraignant de régulation de la population carcérale. 34 associations, syndicats et institutions lui demandent de s'y résoudre.**

Alors que la surpopulation rend la situation des prisons explosive, les appels convergent de toutes parts : il est urgent de mettre en place un mécanisme qui contraigne les acteurs judiciaires et pénitentiaires à réguler la population carcérale. Eux-mêmes le demandent, aux côtés de tous les acteurs de terrain.

Ils ne sont pas seuls : de la [Commission nationale consultative des droits de l'Homme](#) au [Contrôle général des lieux de privation de liberté](#), en passant par le [Conseil économique, social et environnemental](#) ou encore des parlementaires<sup>1</sup>, tous exhortent le gouvernement à avoir le courage politique d'agir. Le 10 octobre, l'[Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe](#) invitait elle aussi « les autorités à expérimenter un mécanisme contraignant de régulation carcérale ».

Mais cette unanimité se heurte à un gouvernement plus sourd que jamais : « la France ne souhaite pas instituer un mécanisme législatif contraignant de régulation carcérale, lié à un seuil de criticité, qui pourrait attenter au principe de l'individualisation des peines et fragiliser la sécurité publique », assume-t-il dans un [document adressé le 1<sup>er</sup> septembre au Conseil des droits de l'homme des Nations unies](#). La fin de non-recevoir est claire.

En réalité, aucun des dispositifs contraignants de régulation carcérale proposés n'empêcherait les magistrats de continuer à rendre leurs décisions au cas par cas. La libération de nombreuses personnes détenues en fin de peine pendant la crise sanitaire liée au Covid-19 a montré que, loin d'être risquée, une telle opération pouvait produire des effets rapides à la mesure de l'urgence. À l'inverse des politiques mises en place depuis des dizaines d'années, que les autorités françaises entendent poursuivre en dépit d'un résultat dramatique : [sur les 73 693 personnes détenues au 1<sup>er</sup> septembre](#), près de 50 000 s'entassaient dans des prisons où le taux moyen d'occupation frôle 145%, et 2 361 dormaient sur des matelas à même le sol.

Il n'est plus possible d'accepter qu'en France, les personnes détenues soient soumises à des conditions inhumaines. Sans attendre les nécessaires réformes de fond, une solution d'urgence existe et fait l'objet d'un large consensus : une régulation carcérale, qui doit absolument être contraignante pour produire des effets. Il est grand temps que le gouvernement s'en saisisse.

---

<sup>1</sup> [Rapport d'information n°1539](#) sur les alternatives à la détention et l'éventuelle création d'un mécanisme de régulation carcérale, commission des lois de l'Assemblée nationale, 19 juillet 2023.

[Proposition de loi n°1460](#) visant à l'instauration d'un mécanisme de régulation carcérale et de prévention de la surpopulation pénitentiaire, déposée à l'Assemblée nationale le 4 juillet 2023.

[Amendement n°594](#) discuté en séance publique à l'Assemblée nationale lors de la 1<sup>e</sup> lecture du projet de loi d'orientation et programmation du ministère de la justice 2023-2027, 29 juin 2023.

[Proposition de loi visant à mettre fin à la surpopulation carcérale](#), déposée au Sénat le 5 septembre 2022.

## Liste des organisations signataires



## Contacts presse

- **A3D : Juliette Chapelle 06 76 98 24 60**
- **ACAT-France : Louis Linel 06 27 76 83 27**
- **ANJAP : Céline Bertetto 06 23 44 26 49**
- **ARAPEJ-41 : Christiane Pernin 06 61 33 09 53**
- **CGT-IP : Julien Magnier 06 30 07 89 82**
- **Conférence des bâtonniers : Justine Devred 06 07 78 79 33**
- **Conseil national des barreaux : Benoît Joxe 06 76 23 71 68**
- **FARAPEJ : Irène Carbonnier 06 81 57 59 94**
- **LDH (Ligue des droits de l'Homme) : 01 56 55 01 07/08/15**
- **OIP-SF : Sophie Larouée-Deschamps 07 60 49 19 96**
- **SNEPAP-FSU : Estelle Carraud 06 43 17 25 05**
- **SNPES-PJJ/FSU : 01 42 60 11 49**
- **Syndicat de la magistrature : Samra Lambert 06 68 42 08 83**
- **Syndicat des avocats de France : Thomas Fourrey 06 24 22 70 49**